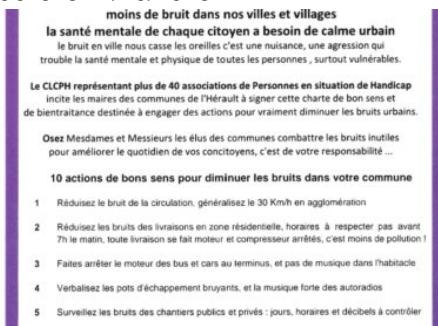


Cadre de vie : Palavas-les-Flots s'engage pour la tranquillité et la santé de tous

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, le Maire de Palavas-les-Flots a signé la charte « CHUT – Citoyenneté, Harmonie Urbaine et Tranquillité », aux côtés de l'association palavasiennne Handialogue et du Comité de liaison et de coordination des associations Pluriel Handicaps (CLCPH) de l'Hérault.

Publié le 24/10/2025



Cette charte vise à réduire les nuisances sonores dans nos villes (circulation, livraisons, travaux, musique excessive ou bruits de voisinage) en rappelant que le bruit est un enjeu de santé publique pouvant générer stress, conflits et troubles physiques ou mentaux.

En signant cette charte, la commune réaffirme son engagement pour une ville apaisée, inclusive et respectueuse de chacun, notamment des personnes en situation de handicap, souvent les premières touchées par ces nuisances.



Aide, entraide & solidarité: Handi-Dialogue

Adresse : Kiosky, boulevard Sarail 34250 Palavas-les-Flots

Mobile 06 08 64 21 41

Mail

COMITE DE LIAISON ET DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS PLURIEL HANDICAPS DE L'HERAULT



la charte CHUT !
Citoyenneté Harmonie Urbaine et Tranquillité



Appel à tous les Maires de l'Hérault
moins de bruit dans nos villes et villages

la santé mentale de chaque citoyen a besoin de calme urbain

le bruit en ville nous casse les oreilles c'est une nuisance, une agression qui trouble la santé mentale et physique de toutes les personnes , surtout vulnérables.

Le CLCPH représentant plus de 40 associations de Personnes en situation de Handicap
incite les maires des communes de l'Hérault à signer cette charte de bon sens et de bientraitance destinée à engager des actions pour vraiment diminuer les bruits urbains.

Osez Mesdames et Messieurs les élus des communes combattre les bruits inutiles pour améliorer le quotidien de vos concitoyens, c'est de votre responsabilité ...

10 actions de bons sens pour diminuer les bruits dans votre commune

- 1 Réduisez le bruit de la circulation, généralisez le 30 Km/h en agglomération
- 2 Réduisez les bruits des livraisons en zone résidentielle, horaires à respecter pas avant 7h le matin, toute livraison se fait moteur et compresseur arrêtés, c'est moins de pollution !
- 3 Faites arrêter le moteur des bus et cars au terminus, et pas de musique dans l'habitacle
- 4 Verbalisez les pots d'échappement bruyants, et la musique forte des autoradios
- 5 Surveillez les bruits des chantiers publics et privés : jours, horaires et décibels à contrôler
- 6 Intervenez sur les lieux de rassemblement où la musique devient bruit et non mélodie
- 7 Incitez les citoyens à être discrets dans les établissements et lieux publics (affichage)
- 8 Agissez dans les écoles , en analysant les bruits que subissent les enfants (cantine...)
- 9 Mobilisez vos forces de l'ordre pour sanctionner les générateurs de bruits perturbateurs
- 10 Faites savoir par campagne d'affichage, que le bruit est source de troubles pour la santé.

Commune de **Palavas-les-Flots** Signature : 


AVEC LE CONCOURS DES ASSOCIATIONS : FRANCE DEPRESSION , SURDI 34, AFDOC et HANDIALOGUE



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00